

# RÉUNION DES ASSOCIATIONS DE RÉGULATEURS



Colombo (Sri Lanka)

1er octobre 2012

## Rapport du Président

### Introduction

A l'invitation de M. Brahima Sanou, Directeur du Bureau de développement des télécommunications de l'UIT et en application de la Résolution 48 (Rév. Hyderabad, 2010) - Renforcement de la coopération entre régulateurs de télécommunications - appelant l'UIT à organiser, coordonner et faciliter les activités visant à promouvoir l'échange d'informations entre régulateurs et organismes de réglementation sur les grandes questions de réglementation, aux niveaux international et régional, la réunion des associations de régulateurs organisée par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) de l'Union internationale des télécommunications (UIT), en collaboration avec la Telecommunications Regulatory Commission du Sri Lanka (TRCSL), s'est tenue à l'Hotel Residence Colombo, à Colombo, le 1er octobre 2012.

Cette réunion, tenue la veille du Colloque mondial des régulateurs 2012 (GSR-12), était présidée par M. Ananda Raj Khanal, Directeur et Chef par intérim de la Nepal Telecommunication Authority (NTA) et Président du South Asian Telecommunication Regulatory Council (SATRC), en présence de M. Anusha Palpita, Directeur général de la Telecommunications Regulatory Commission of Sri Lanka (TRCSL) et de M. Brahima Sanou, Directeur du BDT. Elle a été suivie par 35 participants représentant 10 associations: ARCTEL-CPLP, AREGNET, ARTAC, EMERG, FRATEL, REGULATEL, OCCUR, FTRA, SATRC et APT.

L'UIT était représentée par M. Brahima Sanou, Directeur du BDT, et des exposés<sup>1</sup> ont été présentés par des représentants de REGULATEL, ARCTEL-CPLP, EMERG, AREGNET et FTRA.

M. Khanal a présenté un bref résumé des conclusions de la réunion à la session du GSR-12 intitulée "Perspectives d'avenir".

### Remarques de bienvenue

M. Khanal a souhaité la bienvenue aux participants et a félicité la Regulatory Commission of Sri Lanka, qui n'a pas ménagé ses efforts pour assurer l'excellente organisation de la réunion.

Il a invité M. Brahima Sanou, Directeur du BDT, à prononcer des remarques liminaires.

M. Sanou a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié les autorités du Sri Lanka pour leur hospitalité. Il a ajouté que la réunion des associations de régulateurs gagnait chaque année en intérêt et en importance.

---

<sup>1</sup> Les exposés peuvent être consultés sur:  
<http://www.itu.int/ITU-D/treg/Events/Seminars/GSR/GSR11/rras12/agenda.html>.

M. Khanal a aussi invité M. Palpita, Directeur général de la TRCSL, à présenter ses remarques. M. Palpita a remercié l'UIT d'avoir donné la possibilité au Sri Lanka d'organiser cette réunion et a exprimé l'espoir que le programme serait très utile pour les régulateurs, qui pourront ainsi échanger expériences et bonnes pratiques.

Il a souhaité à tous des débats fructueux.

La réunion se composait de trois sessions, comme suit:

**14 h 45-15 h 30 SESSION 1: "L'AVENIR DES RÉGULATEURS" DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION: QUEL EST LE RÔLE DES RÉGULATEURS ET QUELLES DEVRAIENT ÊTRE LEURS COMPÉTENCES?**

La session a débuté par une présentation faite par M. Gustavo Peña, de REGULATEL, sur l'avenir des régulateurs, suivie de deux exposés faits par M. Badawi, de la NTRA (Egypte) sur AREGNET et sur le Groupe euro-méditerranéen des régulateurs (EMERG).

Les débats au titre de ce point de l'ordre du jour ont fait apparaître que tout ne pouvait pas être réglementé. Les activités de régulation seront, demain, axées sur la voix, les données et la vidéo. Les associations de régulateurs, qui ont un rôle important à jouer vis-à-vis du secteur privé, doivent établir de bonnes pratiques.

Les statistiques recueillies par les associations de régulateurs auprès de leurs membres pourraient être très utiles à l'UIT, et pourraient être adoptées officiellement, ce qui éviterait les doubles emplois et le gaspillage de temps et d'autres ressources.

Le problème des associations de régulateurs est que, alors qu'elles mènent des activités et formulent des recommandations nombreuses et fort utiles, ces dernières ne sont guère suivies d'effet. Il reste encore beaucoup à faire en ce sens. De l'avis général, il faut s'engager résolument à mettre en oeuvre les rapports et recommandations adoptés par les différentes associations de régulateurs.

**15 h 30-16 h 15 SESSION 2: EXPÉRIENCES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE**

La session a débuté par une présentation de l'Association des régulateurs des communications et des télécommunications des pays lusophones (ARCTEL-CPLP), qui a parlé du travail en cours dans ces pays. L'ARCTEL-CPLP s'emploie à élaborer une feuille de route en vue de réduire les tarifs de l'itinérance dans les pays lusophones, sur la base d'une collaboration volontaire et étroite entre les régulateurs et les opérateurs, appuyée par un fort consensus politique.

Cette feuille de route a le mérite d'être très claire, en même temps qu'assez ambitieuse. Les participants au débat ont souligné que l'itinérance était un problème dans toutes les régions, de même que les factures d'un montant astronomique, les centres d'appel et le manque de transparence de certains opérateurs.

D'autres associations élaborent de bonnes pratiques ou envoient aux clients des messages pour attirer leur attention sur le risque de factures d'un montant élevé en cas d'itinérance.

Les questions liées à l'itinérance dans les différentes régions restent un problème pour l'instant non résolu.

Il a été proposé que les associations de régulateurs fassent part de leurs expériences et bonnes pratiques.

Il est impératif de tenir compte des expériences liées à l'itinérance dans le contexte régional.

## 16 h 30-17 h 30 SESSION 3: ENJEUX DE LA RÉGULATION TRANSNATIONALE

La session a débuté par deux exposés présentés par l'Association des régulateurs des communications et des télécommunications des pays lusophones (ARCTEL-CPLP) concernant, pour le premier, l'harmonisation internationale des activités de reportage électronique d'actualité (ENG) et, pour le second, les méthodes régionales de lutte contre le vol de mobiles, le marché gris et les appareils de contrefaçon. Un autre exposé a été présenté par le président de la FTRA sur le projet d'itinérance dans les pays d'Afrique centrale, mis en oeuvre par l'ARCTAC, et sur la création d'une Association africaine des régulateurs, suite à l'adoption de la constitution du Réseau panafricain des régulateurs (PARENET) durant la réunion de la FTRA tenue à Libreville (Gabon) en juillet 2012.

Après la présentation sur le vol de mobiles, le marché gris et les appareils de contrefaçon, et sur leurs conséquences pour l'industrie, les opérateurs, les pouvoirs publics et les usagers, les participants au débat ont souligné que les mesures prises sur le plan régional pouvaient être très utiles, par exemple dans les domaines suivants:

- Partage des bases de données des listes noires établies par les associations GSM et CDMA, grâce à la signature d'accords bilatéraux ou multilatéraux.
- Respect par les professionnels du secteur des recommandations en matière de sécurité visant à protéger contre la reprogrammation de la reproduction du code IMEI ou du numéro d'identification ESN du fabricant.
- Création de mécanismes réglementaires fiscaux et/ou douaniers garantissant que les combinés importés sont soumis à un contrôle renforcé, afin de lutter contre l'exportation ou la réexportation de terminaux mobiles volés et/ou de leurs composants.
- Organisation de campagnes visant à sensibiliser le public à la nécessité de signaler les vols ou la perte d'appareils mobiles.

Les associations régionales peuvent avoir une politique volontariste dans ce domaine. Etant donné qu'il s'agit d'un problème très complexe pour les industriels, ceux-ci devraient être plutôt enclins à coopérer. De nombreuses associations ont fait part de leur expérience à ce sujet, conscientes qu'il s'agit d'un problème crucial qui doit être résolu avec la coopération des professionnels du secteur et des opérateurs.

En ce qui concerne l'harmonisation internationale des systèmes de reportage électronique d'actualités, compte tenu de la Résolution UIT-R 59 de l'AR-12, aux termes de laquelle il a été décidé que des études devaient être menées en vue de l'harmonisation mondiale ou régionale des bandes de fréquences et des gammes d'accord destinées à être utilisées par les systèmes ENG et des conditions de leur utilisation par les systèmes ENG de Terre, les associations de régulateurs:

- encouragent leurs administrations/membres à créer chacun(e) des sites web et des bases de données locales contenant des informations sur les systèmes ENG, à l'échelle nationale, et à fournir un appui à cette fin tout en créant des bases de données régionales.

Il a été proposé que le BDT assure le suivi de ces propositions et apporte un appui aux associations quant à la mise en oeuvre concrète de cette mesure.

### Remarques de clôture

M. Khanal a remercié tous les participants pour leurs excellents exposés sur des questions d'actualité passionnantes et a souhaité à tous des débats fructueux pour la réunion du GSR-12.

**RECOMMANDATIONS**

- 1) *Le BDT est invité à appuyer les activités des associations de régulateurs visant à définir de bonnes pratiques et à rendre les tarifs de l'itinérance plus abordables pour les utilisateurs.*
  - 2) *Les participants à la réunion ont souhaité que l'UIT, en collaboration avec la GSM Association, mène des études sur les problèmes des vols de mobiles, du marché gris et des appareils de contrefaçon, et établisse des lignes directrices et des recommandations.*
  - 3) *En raison du caractère mondial de la cybercriminalité, les participants ont recommandé de renforcer la coopération entre les différents régulateurs appartenant à une même association, ainsi qu'entre les différentes associations.*
-